



LISTE DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIE PICARDE DU 21 AOÛT 2017 À HÔTEL DE VILLE DE TOURNAI

Point 1. Compte-rendu de la dernière séance – modification d’une décision et approbation du PV.

Le Collège de Zone décide d’approuver le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2017 et d’approuver la modification de la décision relative à la régularisation barémique d’un membre du personnel.

Point 2. Règlement d’ordre intérieur de la commission des représentants des volontaires.

Le Collège de Zone décide d’approuver le règlement d’ordre intérieur de la commission des représentants des volontaires.

Point 3. Organisation d’activités par les Amicales.

Le Collège de Zone décide d’approuver la note reprenant les règles générales que les Amicales sont tenues d’appliquer dans le cadre des activités qu’elles organisent.

Point 4. Prestations impayées – Exécution des contraintes.

Le Collège de Zone décide de rendre exécutoires les contraintes liées aux prestations impayées et de déléguer au Comptable spécial la signature pour le compte du Collège de Zone des contraintes et leur émission, ainsi que le fait de requérir à tout Huissier de Justice porteur des contraintes.

Point 5. Convention de mise à disposition de la caserne de Leuze-en-Hainaut – information.

Le Collège de Zone prend connaissance du courrier de la Ville de Leuze-en-Hainaut. Pas de décision.

Point 6. Commissions de sélection des mandataires opérationnels SIAMU de Bruxelles.

Le Collège de Zone décide d’approuver la participation du Commandant de Zone aux commissions de sélection des deux mandataires opérationnels du Service d’Incendie et d’Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale.

Point 7. Ratification des bons de commandes.

Le Collège de Zone décide d’approuver la ratification des bons de commande.

Point 8. Paiement des factures.

Le Collège de Zone décide d’approuver le paiement des factures.

Point 9. Reconduction du marché AEG – modification de décision.

Le Collège de Zone décide d’approuver la modification de décision relative à la reconduction du marché auprès de la firme AEG, suite à une remarque de la Tutelle.

Point 10. Formation destinées aux officiers pour l’obtention de brevets – défense d’inscription.

Le Collège de Zone décide d’approuver le principe de soumettre les candidats aux formations destinées aux officiers à une défense d’inscription avant de procéder à toute inscription.

Point 11. Dispatching.

Le Collège de Zone décide de demander au Commandant de Zone de lister les problèmes rencontrés et de préparer des propositions de plan d'action pour une prochaine séance.

Point 12. Personnel administratif – choix de régime de congé, choix de statut pécuniaire et ancienneté pécuniaire prise en compte.

Le Collège de Zone décide d'approuver les choix des membres du personnel administratif relatifs au régime de congé et au statut pécuniaire, et d'approuver la prise en compte des années d'ancienneté pécuniaire.

Point 13. Fin de stage et nomination de sapeurs-pompiers professionnels.

Le Collège de Zone décide d'approuver la nomination, avec effet au 1^{er} septembre 2017, de 16 sapeurs-pompiers professionnels qui ont débuté leur stage de professionnalisation le 1^{er} juin 2017 et qui ont obtenu un rapport de stage favorable à leur nomination.

Point 14. Fin de stage et nomination à titre effectif d'un sapeur-pompier volontaire.

Le Collège de Zone décide d'approuver la nomination à titre effectif d'un sapeur-pompier volontaire, sur base du rapport de fin de stage favorable.

Point 15. Exercice des fonctions supérieures de capitaine et de major.

Le Collège de Zone décide d'approuver la désignation pour l'exercice d'une fonction supérieure de capitaine aux quatre membres du personnel jugés les plus aptes à occuper ces fonctions et d'approuver la désignation pour l'exercice d'une fonction supérieure de major au membre du personnel qui remplit les conditions requises pour être nommé au grade de major.

Point 16. Démissions de membres du personnel opérationnel.

Le Collège de Zone décide d'approuver les démissions de membres du personnel opérationnel.

Point 17. Evolutions barémiques.

Le Collège de Zone décide d'approuver les évolutions barémiques de membres du personnel opérationnel.

Point 18. Régularisation barémique.

Le Collège de Zone décide de régulariser avec effet rétroactif les indemnités de prestations d'un membre du personnel.

Point 19. Demande d'exercice d'activité d'indépendant complémentaire.

Le Collège de Zone décide de refuser que des membres du personnel exercent une activité complémentaire comprenant des missions qui font partie également des missions de la Zone de Secours.

Par le Collège de Zone,



La Secrétaire
Céline VANDENBULCKE



Le Commandant
Olivier LOWAGIE



Le Président
Paul-Olivier DELANNOIS